

Compte-rendu Conseil du 20 février 2020 à la salle polyvalente de Gensac-la-Pallue

Aujourd'hui, jeudi 20 février 2020, à 16 heures, en vertu de la convocation du vendredi 14 février 2020, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis salle polyvalente de Gensac-la-Pallue – chemin du grand marais (16130), sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.

ETAIENT PRESENTS

Mme Pascale BELLE - MM. Pierre BERTON - Pierre-Yves BRIAND - Rémy BRIAULT - Romuald CARRY - David CHAGNEAUD - Alain CHOLLET - Simon CLAVURIER - Jean-Christophe COR -Christian DECOODT – Jean-Jacques DELAGE - Mme Nicole DESCHAMPHAMLAERE – MM. Jacques DESLIAS - Martial DESPORT - Georges DEVIGE - Guy DEWEVRE - Christian DUFRONT - Mme Elisabeth DUMONT - MM. Bernard DUPONT - Gérard FAURIE - Richard FERCHAUD - Gérard GAYOUX - Philippe GESSE - Mme Laurence GIRARD - MM. Didier GOIS - Michel GOURINCHAS -Mme Marie-Christine GRIGNON - MM. Claude GUIARD - Jean-François HEROUARD - Mme Chantal HILLAIRET - MM. Christian JOBIT - Gérard JOUANNET - Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-Marc LACOMBE - Mme Nathalie LACROIX - M. Patrick LAFARGE - Mme Isabelle LASSALLE - M. Bertrand LAURENT - Mme Michelle LE FLOCH - MM. Jean-Louis LEVESQUE - Eric LIAUD - Mme Françoise MANDEAU - M. Bernard MARCEAU - Mme Véronique MARENDAT - MM. Annick-Franck MARTAUD - Dominique MERCIER - Christian MEUNIER - M. Philippe NIFENECKER - Mme Catherine PARENT - M. Francis PAUMERO - Mmes Dominique PETIT - Annie-Claude POIRAT - MM. Bernard POPELARD - Francois RABY - Francois RAUD - Alain RIFFAUD - Jean-Philippe ROY - Mme Nicole ROY - MM. Jérôme ROYER - Patrick SEDLACEK - Dominique SOUCHAUD - Olivier TOUBOUL - Mme Hélène TOURNADRE - M. Christian LE LAIN - Mmes Nadia VARLEZ - Marie-Jeanne VIAN - MM. Mickaël VILLEGER - Jean-Paul ZUCCHI.

Suppléante

Mme Martine BOUILLON (suppléante de M. Jean-Claude TESSENDIER).

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA (donne pouvoir à M. Olivier TOUBOUL) - M. Noël BELLIOT (donne pouvoir à M. Richard FERCHAUD – Mme Stéphanie FRITZ (donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC) – Mme Christel GOMBAUD (donne pouvoir à Mme Dominique PETIT) – M. Jean GRAVERAUD (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne VIAN) – M. Claude GUINDET (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Stéphanie HIBON-MINET (donne pouvoir à M. Jean-Louis LEVESQUE) – Mme Marianne JEANDIDIER (donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH) – M. Lilian JOUSSON (donne pouvoir à Mme Pascale BELLE) – Mme Colette LAURICHESSE (donne pouvoir à Mme Véronique MARENDAT) – Mme Monique MARTINOT (donne pouvoir à M. Annick-Franck MARTAUD) – Mme Chantal NADEAU (donne pouvoir à M. Jean-Paul ZUCCHI) - M. Bernard PISSOT (donne pouvoir à M. Georges DEVIGE) – M. Christophe ROY (donne pouvoir à M. Philippe GESSE).

EXCUSES

MM. André BARAUD – Sébastien BRETAUD – Xavier DAUDIN – Michel DESAFIT - Michel FOUGERE – Mehdi KALAI - Pascal MARTIN – Bernard MAUZE - Mme Anne-Marie MICHENAUD – M. Jean-Marie NOUVEAU – Mmes Martine PIERRE – Emilie RICHAUD.







THEMATIQUE	Votes groupés	Rapports non présentés		OBJET	NOM DE L'ELU RAPPORTEUR	
	Désignation du secrétaire de séance					
Approba	Approbation des procès-verbaux du 26 septembre 2019 et 30 janvier 2020					
Administration générale – finances			AGF-1	Taux d'imposition 2020 – taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et cotisation foncière des entreprises	LE PRESIDENT	
			AGF-2	Budget primitif 2020	LE PRESIDENT	
			AGF-3	Autorisations de programme 2020 – créations et modifications	LE PRESIDENT	
			AGF-4	Très haut débit – création d'une autorisation d'engagement	LE PRESIDENT	
			AGF-5	Subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes	LE PRESIDENT	
			AGF-6	Enveloppe de dotation de solidarité communautaire et montants de dotation pour les communes en 2020	LE PRESIDENT	
		ale.	AGF-7	Résiliation bail emphytéotique administratif – château de Richemont	LE PRESIDENT	
	*	AGF-8	Vente du château de Richemont – Institut de Richemont	LE PRESIDENT		
			AGF-9	Exonération partielle des pénalités – construction du centre aquatique (marché 2015.015 – lot n°2)	LE PRESIDENT	

Administration générale – finances (suite)	AGF-10	Projet d'administration 2020-2022	LE PRESIDENT
	AGF-11	Extension de l'Hôtel de communauté – acquisition	LE PRESIDENT
	AGF-12	Règlement général de la protection des données (RGPD) – adhésion à l'ATD 16	
Mobilités – voirie	MV-1	Création de la voie des Malestiers reliant les routes départementales 49 et 24 — acquisition foncière (annule et remplace la D2018_147 du 26/04/18)	PY. BRIAND
	MV-2	Transport scolaire – subventions de fonctionnement aux Autorités Organisatrices Secondaires (AO2) pour l'année scolaire 2019-2020	PY. BRIAND
	*	Convention de transfert de la compétence transport scolaire entre la Région Nouvelle-Aquitaine et-Grand Cognac	PY. BRIAND
	MV-4	Convention d'affrètement réciproque entre la Région Nouvelle-Aquitaine et- Grand Cognac pour le transport des élèves	PY. BRIAND
	MV-5	Modification du règlement des services de transport scolaire	PY. BRIAND
	MV-6	Subvention au département pour la réalisation d'un cheminement piéton en bordure de la RD 24 à Cognac	PY. BRIAND
Culture patrimoine	CULT-1	Restauration du château de Bouteville – validation de l'Avant- Projet Définitif	N. ROY
	CULT-2	Conservatoire – proposition tarifs	N. ROY
	CULT-3	Musées et service valorisation du patrimoine - proposition tarifs 2020	N. ROY

Culture patrimoine (suite)	CULT-4	Associations culturelles : attributions de subventions	N. ROY
	CULT-5	Conservatoire – don du Rotary club - grève d'une condition	N. ROY
Economie tourisme fleuve	ETF-1	Requalification de la zone d'activités du Fief du Roy à Châteaubernard – validation de l'avant-projet	V. MARENDAT
	ETF-2	Extension de la zone d'activités du Fief de la Couture à Genté – présentation de l'avant-projet	V. MARENDAT
	ETF-3	ZA Vauzelles (Châteaubernard) – vente terrain à la société SC VERINVEST	V. MARENDAT
	ETF-4	ZA Vauzelles (Châteaubernard) – vente terrain à la société SCI CARITOLE	V. MARENDAT
	ETF-5	Université de Poitiers – programme de recherche – attribution de subvention	V. MARENDAT
	ETF-6	Attribution de subventions aux associations dans le cadre du développement économique	V. MARENDAT
	ETF-7	Fonds de concours pour la commune d'Angeac Champagne pour l'acquisition d'une tondeuse pour entretenir la base de loisir communautaire	C. NADEAU
	ETF-8	Etudes de faisabilité technique de l'aménagement touristique du site de Saint-Même-les-Carrières	C. NADEAU
	ETF-9	Schéma de développement du tourisme et des loisirs	C. NADEAU
	ETF-10	Subvention de fonctionnement office de tourisme	C. NADEAU
Ressources humaines	RH-1	Ouvertures de postes permanents	F. RAUD
	RH-2	Remboursement des frais de déplacement des agents	F. RAUD
	RH-3	Révision du RIFSEEP	F. RAUD

Grand cycle de l'eau	GCE-1	GEMAPI – fixation du produit de la taxe pour 2020	D. PETľ
	GCE-2	Règlement d'intervention en matière de gestion des eaux pluviales urbaines	M. VILLEGE
	* GCE-3	Délégation de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines	M. VILLEGE
Territoire urbanisme - Habitat	TUH-1	Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée N°1 du PLU de la commune de Genté	A. RIFFAU
	TUH-2	Avis de Grand Cognac sur le schéma de cohérence territoriale de la Région de Cognac	A. RIFFAU
	TUH-3	Attribution de subventions à l'association Charente Habitat Jeunes (ex association Pierre SEMARD)	J. ROYE
Sport enfance jeunesse	SEJ-1	Aménagement du parc des sports de Cognac – validation du préprogramme	G. FAURI
	SEJ-2	Harmonisation des services petite enfance et déploiement sur l'ensemble du territoire de Grand Cognac	LE PRESIDEN
	SEJ-3	Harmonisation du règlement intérieur des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE)	LE PRESIDEN
	SEJ-4	Harmonisation du règlement intérieur des accueils de loisirs	LE PRESIDEN
	* SEJ-5	Attributions de subventions pour les associations sportives communautaires	G. FAURIE
	SEJ-6	Associations sportives – attributions de subventions pour sportifs de haut niveau et manifestations sportives	G. FAURIE

Sport enfance jeunesse (suite)	SEJ-7	Attributions de subventions pour les associations jeunesse	AF. MARTAUD
	SEJ-8	Harmonisation des tarifs des accueils de loisirs 3-11 ans	AF. MARTAUD
Développement durable	DDPC-1	Participation aux coûts des travaux de mise en place de point d'apport volontaire enterré ou semi-enterré et à l'achat de caches conteneurs	P. BELLE
	DDPC-2	Taux d'imposition 2020 – taxe d'enlèvement des ordures ménagères	P. BELLE
	DDPC-3	Approbation du projet du PCAET	P. BELLE

Relevé des décisions du président Relevé des décisions du Bureau

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Georges DEVIGE est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 26 SEPTEMBRE 2019 et 30 JANVIER 2020.

Les procès-verbaux des conseils communautaires du 26 septembre 2019, et du 30 janvier 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Le président met au vote l'ensemble des points indiqués comme « non présentés » dans l'ordre du jour. Aucune demande de présentation orale détaillée n'est formulée par l'assemblée avant le vote. Les votes concernés sont indiqués ci-dessous comme étant des « points non présentés oralement ».

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

Départ de Mme Chantal NADEAU avant le vote, donne pouvoir à M. Jean-Paul ZUCCHI.

1- Taux d'imposition 2020 - Taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et cotisation foncière des entreprises (rapport non présenté oralement)

Compte tenu de l'évolution prévisionnelle des bases fiscales, il est proposé de reconduire les taux de fiscalité 2019.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour, et 1 Abstention (Mme Isabelle LASSALLE).

Départ de Mme Elisabeth DUMONT avant le vote, donne pouvoir à M. Bernard DUPONT. Arrivée de Mme Christel GOMBAUD, MM. Bernard MAUZE, Michel DESAFIT, et Christophe ROY avant le vote.

2- Budget primitif 2020

Après la présentation des différents supports, il sera proposé de procéder au vote du budget primitif 2020.

Le présent rapport fera l'objet d'une délibération par budget, soit 26 délibérations.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 85 voix Pour, et 1 voix Contre (Mme Isabelle LASSALLE).

3- Autorisations de programme 2020 – créations et modifications

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des opérations dont les dépenses ont un caractère pluriannuel. Les crédits de paiements (CP) correspondent à la répartition annuelle prévisionnelle de l'autorisation de programme.

Suite à la préparation du budget primitif 2020 et au regard de l'état d'avancement des opérations, il est nécessaire de réajuster les autorisations de programme du budget principal et des budgets annexes n°50004 pôle médical, n°50018 eau DSP, n°50020 assainissement collectif DSP, n°50021 assainissement collectif régie, selon les montants proposés en annexe.

De plus afin d'assurer la continuité de certaines opérations et pour faciliter la planification budgétaire, il est proposé de créer les autorisations de programme suivantes :

Ce rapport fera l'objet de délibérations distinctes.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 84 voix Pour, et 2 Abstentions (Mme Isabelle LASSALLE, et M. Christian LE LAIN).

4- Très haut débit – création d'une autorisation d'engagement (rapport non présenté oralement)

Les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles l'EPCI s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers.

Afin de traduire l'engagement financier de Grand Cognac et de faciliter la planification budgétaire de l'opération relative au très haut débit, il est proposé la création d'une autorisation d'engagement crédits de paiement (AE/CP) d'un montant de 8 196 582,62 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour, et 1 Abstention (Mme Isabelle LASSALLE).

5- Subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes (rapport non présenté oralement)

Les budgets annexes qui ne sont pas dotés de l'autonomie financière (hors SPIC) tels que les budgets annexes de lotissements ou dédiés à des équipements peuvent être subventionnés par le budget principal à des fins d'équilibre. Le versement de 3 subventions d'équilibre était prévu au budget primitif 2019. Le comptable demande une délibération distincte du budget pour procéder à ces versements. Il est donc proposé d'acter, par délibération, le versement, au titre de 2019, des subventions du budget principal aux budgets annexes bâtiments économiques n°50001, pôle médical n°50004 et Zones d'activités Châteaubernard-Merpins-Cognac n°50006, pour un montant total de 301 720 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour, et 1 Abstention (Mme Isabelle LASSALLE).

6- Enveloppe de dotation de solidarité communautaire et montants de dotation pour les communes en 2020

Rapport proposant l'enveloppe de dotation de solidarité communautaire et les montants individuels des communes pour l'exercice 2019. Ce dernier comprend :

- La proposition d'une enveloppe de DSC 2020 à hauteur de 3 388 862 €, correspondant à la 3ème et dernière année de baisse.
- La répartition de l'enveloppe entre les communes selon les principes et les critères fixés par la délibération n°2018/24 du 1er février 2018,
- La reconduction d'une enveloppe de 200 000 € au profit des communes en difficulté.

D'autre part, la baisse de la DSC pourrait être atténuée si les recettes fiscales de l'agglomération évoluaient de manière significative en 2020.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 84 voix Pour, et 2 Abstentions (Mmes Isabelle LASSALLE, et Hélène TOURNADRE).

Départ de M. Michel GOURINCHAS, donne pouvoir à M. Patrick SEDLACEK, et le pouvoir de M. Claude GUINDET est donné à M. Romuald CARRY.

Vote simultané des rapports AGF-7 et AGF-8.

7- Résiliation bail emphytéotique administratif - château de Richemont

L'Institut Supérieur de Formation par Alternance de MFR des Charentes dispose d'un bail emphytéotique administratif depuis le 18 décembre 2001 pour dispenser des formations dans de divers domaines : œnologie, viticulture, formation équine, aide à la personne, etc...

L'Institut ayant formulé le souhait d'acquérir le bien, compte tenu de l'amortissement des investissements déjà réalisés, il est proposé de résilier amiablement le bail moyennant une indemnité à hauteur des droits acquis par l'IREO sur la valeur vénale du bien : 575 076 €.

8- Vente du château de Richemont - Institut de Richemont

L'Institut Supérieur de Formation par Alternance de MFR des Charentes occupe, depuis le 18 décembre 2001, le Château de Richemont pour dispenser des formations dans de divers domaines : œnologie, viticulture, formation équine, aide à la personne, etc...

L'Institut a formulé le souhait d'acquérir le bien pour réaliser d'importants travaux de mise en sécurité. Il est proposé de vendre le bien au prix de 575 076 €.

LE PRESIDENT

Met au vote les rapports qui sont adoptés par 85 voix Pour et 1 Abstention (M ; Dominique SOUCHAUD).

9- Exonération partielle de pénalités construction du centre aquatique (marché 2015.015 – lot n°2)

Dans le cadre de la construction du centre aquatique X'eau, la société SOGEA a été à l'origine de nombreux décalages dans l'exécution des travaux des corps d'état secondaires, ayant pour effet un impact important sur le planning global des travaux qui a accusé un retard important.

GRAND COGNAC a, dès lors, adressé à la société SOGEA un décompte général du marché faisant apparaître l'application de pénalités à hauteur de 155 600 € et le règlement d'indemnités à hauteur de 420 444,56 € H.T : perte d'exploitation, salaires et charges du personnel, indemnisation d'autres lots.

En contestation de ce décompte, la société SOGEA a produit un mémoire en réclamation et a saisi le Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable (CCIRA) des litiges relatifs aux marchés publics de Bordeaux. Avant séance du comité, un accord amiable a été convenu.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 86 voix Pour.

10- Projet d'administration

A l'occasion de son élection, le président de Grand Cognac avait pris trois engagements :

- Remettre sur une bonne trajectoire les finances de la communauté d'agglomération,
- Harmoniser les compétences,
- Disposer d'une administration en ordre de marche.

Le présent rapport a pour objet le troisième point, et plus particulièrement le projet d'administration.

Les membres du conseil communautaire PRENNENT ACTE de ce projet d'administration.

11- Extension de l'hôtel de communauté – acquisition

Il est proposé de faire l'acquisition, auprès de l'Etablissement Public Foncier Régional Nouvelle-Aquitaine, d'une parcelle attenante à l'hôtel de communauté en vue de son extension pour un montant de 610 000 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 85 voix Pour, et 1 voix Contre (Mme Isabelle LASSALLE).

12- Règlement général de la protection des données (RGPD) – adhésion à l'ATD 16

Monsieur le président rappelle que le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. A ce titre, les collectivités doivent s'assurer que leurs fichiers et services numériques sont conformes au règlement, et ce, de façon active et en continu.

Il est proposé de confier cette mission à l'ADT16 pour un montant de 4 500 € par an pendant 3 ans.

Le PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 85 voix Pour, et 1 Abstention (Mme Isabelle LASSALLE).

MOBILITES VOIRIE

1- Création de la voie des Malestiers reliant les routes départementales 49 et 24 – acquisition foncière (annule et remplace la délibération 2018/147 du 26 avril 2018)

En prévision de la création de la voie de contournement pour desservir la zone d'activités des Malestiers sur la commune de Segonzac, Grand Cognac s'était prononcé pour acquérir l'emprise nécessaire à la création de la voie (4 373 m²).

La surface à acquérir étant désormais moindre (2 725 m²), il convient de délibérer à nouveau sur les conditions de la vente à l'euro symbolique.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 86 voix Pour.

2- Transport scolaire – subventions de fonctionnement aux autorités organisatrices secondaires (AO2) pour l'année scolaire 2019-2020

Grand Cognac délègue sa compétence en matière de transport scolaire vers les écoles primaires et maternelles à des Autorités Organisatrices de Second rang (AO2). En application du règlement des transports scolaires, Grand Cognac contribue au financement de ces services et verse des subventions aux AO2. Pour l'année scolaire 2019-2020, il est proposé d'allouer aux AO2 des subventions de fonctionnement pour un montant total de 126 284,11 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 86 voix Pour.

Vote simultané des rapports MV-3 et MV-4.

3- Convention de transfert de la compétence transport scolaire entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Grand Cognac

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2017, Grand Cognac est compétent en matière de transport scolaire, pour tous les élèves domiciliés et scolarisés à l'intérieur du territoire. Il convient de finaliser et d'acter le transfert de cette compétence avec la Région. A ce titre, Grand Cognac reprendra la gestion des circuits de transport scolaire intégralement compris dans son ressort territorial, à compter de septembre 2020.

Ce transfert s'accompagne d'un transfert de charges de la Région d'un montant annuel de 1 526 822 €.

4- Convention d'affrètement réciproque entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Grand Cognac pour le transport des élèves

Grand Cognac est compétent pour le transport des élèves domiciliés et scolarisés au sein du territoire, tandis que la Région est compétente pour le transport des élèves domiciliés et/ou scolarisés à l'extérieur de Grand Cognac. Néanmoins, dans un souci d'optimisation technique et financière, certains élèves relevant de la compétence de Grand Cognac peuvent être transportés sur des services régionaux ; à l'inverse, des élèves relevant de la compétence de la Région peuvent être transportés sur des services organisés par Grand Cognac.

Une convention d'affrètement réciproque est proposée afin d'encadrer cette pratique. Il y est notamment prévu que chacune des parties verse 906 € par élève relevant de sa compétence et transporté sur un service organisé par l'autre partie.

LE PRESIDENT

Met au vote les rapports qui sont adoptés à l'unanimité par 86 voix Pour.

5- Modification du règlement des services de transport scolaire

A compter du 1^{er} septembre 2020, Grand Cognac exercera pleinement et directement sa compétence en matière de transport scolaire. Dès lors, il convient de compléter le règlement des transports scolaires, qui ne porte actuellement que sur les services vers les écoles primaires et maternelles d'ores et déjà gérés par Grand Cognac, directement ou par délégation à des autorités organisatrices de second rang.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 86 voix Pour.

6- Subvention au Département pour la réalisation d'un cheminement piéton en bordure de la RD24 à Cognac

Le Département souhaite profiter de la fermeture de la RD 24 à Cognac, dans le cadre de la reconstruction du pont de Châtenay, pour réaliser des aménagements complémentaires sur cette route, et notamment entre le camping et le pont du Solençon. Il est proposé que Grand Cognac participe à ces aménagements complémentaires en prenant en charge la réalisation d'un cheminement piéton à hauteur de 85 700 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, 1 voix Contre (M. Philippe NIFENECKER), et 3 Abstentions (Mmes Stéphanie FRITZ, Nathalie LACROIX, et Danielle JOURZAC).

CULTURE PATRIMOINE

Départ de M. François RABY avant le vote, donne pouvoir à M. Pierre BERTON.

1- Restauration du château de Bouteville - validation de l'avant-projet définitif

La communauté d'agglomération souhaite restaurer le château de Bouteville, afin de préserver cet édifice classé au titre des monuments historiques, et créer un lieu pouvant accueillir des événements festifs, culturels, sportifs, des réceptions et des visites patrimoniales.

Il est proposé de valider l'avant-projet définitif, dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 2 080 495 € HT, et l'enveloppe financière affectée à l'opération à 3 264 626 € TTC.

Cette opération est financée dans le cadre de l'autorisation de programme Château de Bouteville (opération 27 : 3 264 626 € TTC.) avec crédit de paiement 2020 de 329 477 € TTC.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, 2 voix Contre (Mme Marie-Jeanne VIAN, et M. Jean GRAVERAUD), et 2 Abstentions (MM. Jean-Christophe COR, et Simon CLAVURIER).

2- Conservatoire – proposition tarifs (rapport non présenté oralement)

Il convient de voter les tarifs du conservatoire qui s'appliqueront à partir de la rentrée scolaire 2020-2021.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour, et 1 Abstention (Mme Isabelle LASSALLE).

3- Musées et service valorisation du patrimoine – proposition tarifs 2020 (rapport non présenté oralement)

L'agglomération a souhaité doter ses équipements muséographiques de casques de réalité virtuelle présentant 6 séquences de l'histoire locale. Ces casques, répartis entre le musée d'art et d'histoire, l'Espace découverte et le musée des arts du cognac, entrainent une réorganisation et un réaménagement des services.

L'entrée et la sortie du musée des arts du cognac se fera désormais par l'Espace découverte, qui de fait deviendra payant.

Il convient donc de revoir les tarifs de la billetterie des entrées dans les musées et ceux du service valorisation du patrimoine, à compter de la mise en place de cette nouvelle scénographie. C'est aussi l'occasion d'harmoniser et de simplifier la grille tarifaire.

A noter qu'il est proposé la gratuité des musées le premier dimanche de chaque mois.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour, et 1 Abstention (Mme Isabelle LASSALLE).

4- Associations culturelles – attributions de subventions

Il est proposé d'attribuer des subventions à des associations culturelles pour un montant total de 137 000 €.

Le tableau en annexe présente une synthèse des 21 associations concernées et des montants proposés pour un total de 137 000 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 81 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Isabelle LASSALLE), et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mmes Marie-Jeanne VIAN, Danielle JOURZAC, et M. Jérôme SOURISSEAU).

5- Conservatoire – don du Rotary Club grévé d'une condition

Le Rotary Club de Cognac a organisé un concert de musique classique et de jazz aux Chais Monnet en octobre 2019. Une partie des profits de ce concert a été attribuée au Conservatoire sous condition d'achat d'instruments de musique à l'attention des élèves ne disposant pas des ressources nécessaires à l'achat d'un instrument. Il convient donc de voter un don de 1 000 € du Rotary Club à l'attention du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Grand Cognac

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 86 voix Pour.

ECONOMIE TOURISME ET FLEUVE

1- Requalification de la zone d'activités du Fief du Roy à Châteaubernard – validation de l'avantprojet

Dans le cadre du projet de requalification de la zone d'activités économique du Fief du Roy, située à Châteaubernard, il est proposé de valider l'avant-projet global, l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux deux premières tranches et le lancement de la consultation des entreprises pour la première tranche de travaux.

Le coût prévisionnel de l'opération inscrit au PPI s'élève à 2 000 000 € TTC et correspond aux deux premières tranches du projet.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 84 voix Pour, et 2 Abstentions (Mme Isabelle LASSALLE, et M. Jean-Christophe COR).

2- Extension de la zone d'activités du Fief de la Couture à Genté

Il est proposé de valider l'avant-projet du projet d'extension de zone d'activité économique du Fief de la Couture, située à Genté, le coût prévisionnel des travaux de 1 572 285 € HT et le plan de financement prévisionnel de l'opération (2 583 000 € H.T), et d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 84 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Nathalie LACROIX), et 1 Abstention (Mme Isabelle LASSALLE).

3- ZA Vauzelles (Châteaubernard) – vente terrain à la société SC VERINVEST (rapport non présenté oralement)

Le groupe SC VERINVEST possède 60 000 m² de murs commerciaux dont 45 cellules louées à des tiers et 17 magasins ou complexes en propre avec des enseignes telles qu'Intersport, Kiabi, Mr Bricolage, Easycash, Bureau Vallée, Eau Vive...

En 2017, le groupe s'est diversifié en intégrant des activités liées au loisir avec la création de VERTIGO, société spécialisée dans les activités ludiques. VERTIGO a ouvert un premier complexe à Bordeaux en août 2017 puis un second à Libourne en décembre 2018.

SC VERINTEST souhaite acquérir sur le site des Vauzelles les lots B1 (1 601 m²), B2 (1 972 m²) et B3 (1 859 m²), soit un total de 5 432 m² afin d'y construire d'un bâtiment de 2 700 m² au sol et 500 m² en étage pouvant accueillir des activités ludiques ainsi qu'une cervoiserie, à l'image du concept développé récemment à Libourne. Ce concept répond à la vocation de la zone d'activité ludique et sportive des Vauzelles.

Le montant de la vente est de 325 920 € HT.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour, et 1 Abstention (Mme Isabelle LASSALLE).

4- ZA Vauzelles (Châteaubernard) - vente terrain à la société SCI CARITOLE (rapport non présenté oralement)

Le groupe SCI CARITOLE souhaite implanter à Châteaubernard sur la zone des Vauzelles un bâtiment sportif comprenant les activités de padel, soccer et squash. Concept qui répond à la vocation de cette zone d'activité ludique et sportive. La SCI CARITOLE souhaite acquérir le lot B5 (3770m²) aujourd'hui disponible, pour un montant de 226 200 € HT.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour, et 1 Abstention (Mme Isabelle LASSALLE).

5- Université de Poitiers – programme de recherche – attribution de subvention

L'Université de Poitiers, présente sur le territoire de Grand Cognac depuis 30 ans, souhaite renforcer son action sur le territoire à travers la mise en place d'un programme de recherche sur trois ans. Il est proposé d'apporter un soutien financier à ce programme.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 84 voix Pour, 1 voix Contre (M. Dominique SOUCHAUD), et 1 Abstention (M. Alain CHOLLET).

6- Attribution de subventions aux associations dans le cadre du développement économique (rapport non présenté oralement)

Plusieurs associations contribuant au développement et au dynamisme économique du territoire ont sollicité Grand Cognac pour l'octroi de subventions.

Il est proposé d'attribuer quatre subventions pour un montant total de 132 178 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour, et 1 Abstention (Mme Isabelle LASSALLE).

7- Fonds de concours à la commune d'Angeac Champagne pour l'acquisition d'une tondeuse pour entretenir la base de loisir (rapport non présenté oralement)

Il est proposé de valider l'attribution d'un fonds de concours de 9 000 € à la commune d'Angeac Champagne afin d'acquérir une tondeuse destinée à entretenir la base de loisir.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour, et 1 Abstention (Mme Isabelle LASSALLE).

8- Etudes de faisabilité technique de l'aménagement touristique du site de Saint-Même-les-Carrières

Il est proposé la réalisation d'études visant à évaluer la faisabilité technique d'un aménagement touristique du site de Saint-Même les Carrières, par convention tripartite, sous maîtrise d'ouvrage du Département de la Charente.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Marianne JEANDIDIER), et 3 Abstentions (Mmes Michelle LE FLOCH, Isabelle LASSALLE, et M. Jean-Christophe COR).

Départ de Mme Isabelle LASSALLE avant le vote. Arrivée de M. Claude GUINDET avant le vote.

9- Schéma de développement du tourisme et des loisirs

Il est proposé d'adopter le schéma de développement du tourisme et des loisirs sur 5 ans (2020-2024) fixant les orientations stratégiques majeures de la politique touristique du territoire.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour, 1 Abstention (M. Jean-Marc LACOMBE), et 1 personne ne prenant pas part au vote (Mme Chantal NADEAU).

10- Subvention de fonctionnement Office de Tourisme

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 515 000 € à l'office de tourisme communautaire au titre de l'exercice de la compétence promotion du tourisme pour l'année 2020.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 84 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (Mme Chantal NADEAU).

RESSOURCES HUMAINES

1- Ouvertures de postes permanents

Il est proposé de revoir le tableau des effectifs des postes permanents afin de créer :

- un poste d'ingénieur principal à temps complet dans la perspective du renouvellement du poste de direction du service Eau et Assainissement,
- quatre postes d'adjoint du patrimoine à temps complet pour l'augmentation du temps de travail d'un agent titulaire actuellement à 28/35^{ème} et la pérennisation de trois agents contractuels au sein du pôle culturel,
- un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (24.5/35^{ème}) pour régulariser la situation d'un agent transféré sur le mauvais grade,
- dans la perspective du recrutement d'un directeur informatique, un poste à temps complet dans chacun des grades suivants: ingénieur principal, ingénieur, technicien principal 1^{ère} classe, technicien principal 2^{ème} classe, technicien, étant entendu que les postes ne correspondant pas au grade du candidat qui sera retenu à l'issue du recrutement seront supprimés ultérieurement,
- dans la perspective du recrutement d'un directeur de centre de loisirs, un poste à temps complet dans chacun des grades suivants : animateur, animateur principal 1^{ère} classe, animateur principal 2^{ème} classe, étant entendu que les postes ne correspondant pas au grade du candidat qui sera retenu à l'issue du recrutement seront supprimés ultérieurement,
- dans la perspective du recrutement d'un responsable MNS pour pallier un départ en retraite, un poste à temps complet dans chacun des grades suivants : éducateur APS, éducateur APS principal 2^{ème} classe, étant entendu que les postes ne correspondant pas au grade du candidat qui sera retenu à l'issue du recrutement seront supprimés ultérieurement,
- dans la perspective du recrutement d'un chargé de maintenance du patrimoine bâti pour pallier un départ par mutation, un poste à temps complet d'agent de maitrise, étant entendu que si le poste ne correspond pas au grade du candidat qui sera retenu à l'issue du recrutement, ce poste sera supprimé ultérieurement.
- dans la perspective du remplacement d'un chargé de communication interne, un poste à temps complet de rédacteur, étant entendu que si le poste ne correspond pas au grade du candidat qui sera retenu à l'issue du recrutement, ce poste sera supprimé ultérieurement.

Dans un objectif de maitrise de la masse salariale et de transparence à l'égard du conseil communautaire, le tableau des effectifs ne compte plus de postes vacants (hormis les postes pour des agents en cours de disponibilité ou détachement).

Or d'autres procédures de recrutement sont encore en cours.

Pour permettre de mener à terme ces nouveaux recrutements, et pour pallier l'absence de conseil communautaire pendant les prochains mois, le tableau des effectifs sera susceptible d'être modifié en séance.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 85 voix Pour.

Départ de Mme Catherine PARENT avant le vote, donne pouvoir à Mme Nicole ROY.

2- Remboursement des frais de déplacement des agents

Le montant du remboursement des frais de repas occasionnés lors d'un déplacement temporaire a été modifié par arrêté ministériel du 11 octobre 2019 et s'élève désormais à 17.50 € au lieu des 15.25 € actuellement.

Il convient donc d'abroger la délibération n° 2017/11 du 5 janvier 2017 et de délibérer à nouveau.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 85 voix Pour.

3- Révision du RIFSEEP

Suite aux transferts d'agents induits par les transferts de compétences et pour répondre à des problématiques de mise en œuvre, il convient de réviser la délibération relative au RIFSEEP. Les révisions, pour un coût global estimé à 30 000 €, concerne principalement :

- Des reclassements catégoriels,
- La définition de la notion « d'adjoint ».

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 85 voix Pour.

GRAND CYCLE DE L'EAU

1- GEMAPI – fixation du produit de la taxe pour 2020 (rapport non présenté oralement)

Grand Cognac a instauré la taxe GEMAPI. Il convient d'en fixer le produit attendu pour l'année 2020. Il est proposé d'arrêté ce produit à 268 185 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour, et 1 Abstention (Mme Isabelle LASSALLE).

Vote simultané des rapports GCE-2 et GCE-3. Retour de Mme Chantal NADEAU avant le vote.

2- Règlement de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)

Grand Cognac est compétent depuis le 1^{er} janvier 2020 en matière de gestion des eaux pluviales urbaines.

Dans un souci de bonne administration, Grand Cognac propose de préciser ce que recouvre la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines au travers du règlement proposé en annexe du présent rapport.

3- Convention de délégation de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)

Grand Cognac est compétent depuis le 1^{er} janvier 2020 en matière de gestion des eaux pluviales urbaines.

Dans un souci de bonne administration, Grand Cognac souhaite déléguer à ses communes membres la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines.

La convention proposée en annexe du présent rapport précise les conditions et les modalités d'exercice de la compétence entre les communes et Grand Cognac.

LE PRESIDENT

Met au vote les rapports qui sont adoptés par 67 voix Pour, 12 voix Contre (Mmes Stéphanie FRITZ, Nathalie LACROIX, Danielle JOURZAC, Annie-Claude POIRAT, et Françoise MANDEAU, et MM. Michel GOURINCHAS, Patrick SEDLACEK, Gérard JOUANNET, Romuald CARRY, Claude GUINDET, Jean-François HEROUARD, et Simon CLAVURIER), et 6 Abstentions (Mmes Marilyne AGOSTINHO FERREIRA, et Marie-Jeanne VIAN, et MM. Dominique SOUCHAUD, Christian LE LAIN, Olivier TOUBOUL, et Jean GRAVERAUD).

TERRITOIRE

1- Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Genté (rapport non présenté oralement)

La Communauté d'Agglomération porte un projet d'extension de la zone d'activité du Fief de la Couture, localisée sur la commune de Genté. L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) ainsi que le règlement du Plan Local d'Urbanisme communal doivent être ajustés en conséquence. Le dossier de modification simplifiée, après avoir été mis à la consultation des Personnes Publiques Associées, puis mis à disposition du public, a été corrigé sur certains points. Il est donc prêt à être approuvé.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour, et 1 Abstention (Mme Isabelle LASSALLE).

2- Avis de Grand Cognac sur le schéma de cohérence territoriale de la Région de Cognac

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Région de Cognac est un document de planification qui définit de grandes orientations en matière d'aménagement pour dessiner le territoire de demain à l'échelle du PETR Ouest Charente.

La Communauté d'Agglomération de Grand Cognac et la Communauté de Communes du Rouillacais ont coconstruit ce document stratégique dans le souci de permettre un développement équilibré du territoire à horizon 20 ans.

Pour rappel, un rapport de compatibilité est établi entre le SCoT et le PLU intercommunal. Les règles su SCoT auront donc un impact majeur sur le PLU intercommunal et le PLH en cours d'élaboration.

Par courrier en date du 29 novembre 2019, et comme les textes réglementaires l'imposent, le PETR Ouest Charente a sollicité l'avis de Grand Cognac en tant que Personne Publique Associée (PPA) sur le projet de SCoT arrêté par délibération en date du 28 novembre 2019. Pour être pris en compte réglementairement, l'avis de Grand Cognac doit être formulé dans un délai de 3 mois.

Suite à l'examen approfondi du projet de SCoT, la Communauté d'Agglomération propose de donner un avis sur le document.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour, 1 voix Contre (M. Jean-Marc LACOMBE), et 1 Abstention (Mme Marie-Jeanne VIAN).

3- Attribution de subventions à l'association Charente Habitat Jeunes (ex association Pierre SEMARD)

L'association Charente Habitat Jeunes (anciennement Pierre Sémard) a transmis à Grand Cognac un dossier de demande pour obtenir 2 subventions, l'une pour le dispositif Loc'appart 16 et l'autre pour l'aide au démarrage et au fonctionnement de la Résidence Habitat Jeunes.

Loc'appart 16 est un dispositif d'accompagnement dans l'accès au logement autonome des jeunes que Grand Cognac a financé à hauteur de 10 000 € en 2019. L'association Charente Habitat Jeunes sollicite pour 2020 la même subvention qu'en 2019.

La future Résidence Habitat Jeunes (RHAJ) Nelson Mandela, en cours de construction, ouvrira ses portes le 1^{er} septembre 2020 ; l'association Charente Habitat Jeunes, choisie comme gestionnaire de la RHAJ, a sollicité une subvention pour accompagner le fonctionnement de la Résidence. Il est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 € pour aider au démarrage et au fonctionnement de cette résidence.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 85 voix Pour.

4- Aire de passage de Châteauneuf-sur-Charente – tarif de stationnement des gens du voyage (budget principal)

La gestion de l'aire de passages des gens du voyage implantée à Châteauneuf est confiée au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Charente (SMAGVC); Grand Cognac doit fixer le tarif de stationnement des gens du voyage sur cette aire de passage ainsi que le montant du dépôt de garantie afin que le SMAGVC puisse encaisser les redevances relatives au séjour des groupes.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 85 voix Pour.

SPORT EDUCATION JEUNESSE

1- Aménagement du parc des sports de Cognac – validation du préprogramme

Le projet d'aménagement du Parc des sports a fait l'objet d'une étude de faisabilité et de préprogrammation. Le résultat des réflexions et des arbitrages successifs fait l'objet du préprogramme présenté en annexe au présent rapport.

Il est proposé de valider ce préprogramme. A ce stade, les travaux de la première tranche sont estimés à 5 647 000 € HT, et l'opération correspondante à 8 113 000 € TTC.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 81 voix Pour, 1 voix Contre (M. Gérard JOUANNET), et 3 Abstentions (Mme Laurence GIRARD, et MM. Jean-Philippe ROY, et Christian DUFRONT).

2- Harmonisation des services petite enfance et déploiement sur l'ensemble du territoire de Grand Cognac

L'objet de ce rapport est de délibérer sur l'harmonisation et le déploiement des services petite enfance sur l'ensemble du territoire de Grand Cognac au travers des structures suivantes : Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP), Relais d'Assistants Maternels (RAM) et Lieux d'Information et d'Orientation des familles (LIO).

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 85 voix Pour.

3- Harmonisation du règlement intérieur des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE)

Les EAJE de l'agglomération utilisent des règlements de fonctionnement qui sont devenus obsolètes et qu'il convient d'harmoniser pour que les conditions d'accès aux familles deviennent similaires sur l'ensemble du territoire (modalités d'inscription, de réservation et de facturation identiques).

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 83 voix Pour, et 2 voix Contre (Mmes Annie-Claude POIRAT, et Françoise MANDEAU).

4- Harmonisation du règlement intérieur des accueils de loisirs

Les ALSH communautaires utilisent des règlements intérieurs qui sont devenus obsolètes et qu'il convient d'harmoniser pour que les conditions d'accès aux familles deviennent similaires (modalités d'inscription, de réservation et de facturation identiques).

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 71 voix Pour, 7 voix Contre (Mmes Marilyne AGOSTINHO FERREIRA, Danielle JOURZAC, et Stéphanie FRITZ, et MM. Olivier TOUBOUL, Christian LE LAIN, Claude GUINDET, et Romuald CARRY), et 7 Abstentions (Mmes Nathalie LACROIX, et Annie-Claude POIRAT, et MM. Gérard JOUANNET, Noël BELLIOT, Michel GOURINCHAS, Patrick SEDLACEK, et Richard FERCHAUD).

Vote simultané des rapports SEJ-5 et SEJ-6. Arrivée de M. Mehdi KALAI avant le vote.

5- Attributions de subventions pour les associations sportives communautaires

Dans le cadre du vote du budget primitif 2020, il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations sportives communautaires pour un montant total de 557 444 €.

6- Associations sportives – attributions de subventions pour sportifs de haut niveau et manifestations sportives

Il est proposé d'attribuer des subventions à des associations sportives dans le cadre du soutien aux sportifs de haut niveau et pour l'organisation de manifestations pour un montant total de 22 950 euros.

LE PRESIDENT

Met au vote les rapports qui sont adoptés par 84 voix Pour, 1 voix Contre (M. Bernard POPELARD), et 1 Abstention (M. Bernard MARCEAU).

7- Attributions de subventions pour les associations jeunesse

Dans le cadre du vote du budget primitif 2020, il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations jeunesse.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 86 voix Pour.

8- Harmonisation des tarifs des accueils de loisirs 3-11 ans

Les ALSH communautaires (en régie ou en convention de gestion) appliquent aux usagers des tarifs qu'il convient d'harmoniser. Ces tarifs varient de manière importante d'une structure à l'autre pour des prestations équivalentes.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 54 voix Pour, 22 voix Contre (Mmes Michelle LE FLOCH, Marianne JEANDIDIER, Danielle JOURZAC, Marilyne AGOSTINHO FERREIRA, Marie-Jeanne VIAN, Nathalie LACROIX, et Stéphanie FRITZ, et MM. Claude GUINDET, Richard FERCHAUD, Romuald CARRY, Simon CLAVURIER, Jean-François HEROUARD, Gérard JOUANNET, Mehdi KALAI, Patrick SEDLACEK, Michel GOURINCHAS, Christian LE LAIN, Olivier TOUBOUL, Noël BELLIOT, Jean-Claude TESSENDIER, Dominique SOUCHAUD, et Jean GRAVERAUD), et 10 Abstentions (Mmes Annie-Claude POIRAT, Hélène TOURNADRE, Nadia VARLEZ, Nicole DESCHAMPHAMLAERE, Françoise MANDEAU, Stéphanie HIBON-MINET, et Marie-Christine GRIGNON, et MM. Eric LIAUD, Jean-Louis LEVESQUE, et Claude GUIARD).

DEVELOPPEMENT DURABLE ET PARTICIPATION CITOYENNE

1- Participation aux coûts des travaux de mise en place de point d'apport volontaire enterré ou semi-enterré et à la fourniture de caches conteneurs

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme d'installation de point d'apport volontaire enterré ou semi-enterré (PAVE) ainsi que de points de regroupement de bacs sur les communes du territoire et conformément aux prescriptions du plan de déploiement territorial, Grand Cognac souhaite :

- Participer financièrement aux coûts des travaux restant à la charge des communes par le biais de la contribution de Grand Cognac à Calitom en ce qui concerne les PAVE.
- D'aider les communes à acquérir des caches conteneurs.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 86 voix Pour.

Départ de M. Philippe NIFENECKER avant le vote, donne pouvoir à M. Francis PAUMERO.

2- Taux d'imposition 2020 – taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Le conseil communautaire du 28 septembre 2017 a décidé de créer 6 secteurs correspondant aux différents niveaux de service sur le territoire et d'harmoniser les taux de TEOM sur une durée de 10 ans.

Le conseil communautaire du 26 septembre 2018 a modifié ces secteurs, les ramenant à cinq, pour tenir compte des modifications de fréquences de collecte sur les communes de Châteaubernard et Jarnac centre-bourg.

Le conseil communautaire du 26 septembre 2019 a modifié ces secteurs pour tenir compte de la modification de fréquence de collecte sur la commune de Segonzac (centre bourg).

Un taux cible a ainsi été calculé en 2018, mais a été appliqué, par erreur, sans temps de lissage dès l'année 2018. Une régularisation en 2019 sur les écarts de taux à la hausse et à la baisse sur l'ensemble des communes a été effectuée sachant qu'au terme de la période de lissage de 10 ans, un taux unique sera appliqué pour chacun des secteurs correspondant à un niveau de service.

Le produit de la TEOM attendu pour l'année 2020 est de 8 636 317 €.

Pour l'année 2020, il est proposé d'appliquer :

- un plafond sur le montant réellement prélevé par habitant pour chaque commune à 120% du coût réel du service par habitant et de ramener le taux correspondant au coût réel multiplié par 120 % :
- un plancher sur le montant réellement prélevé par habitant pour chaque commune à hauteur de 80% du coût réel du service par habitant et d'augmenter le taux correspondant au coût réel multiplié par 80%.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 86 voix Pour.

3- Approbation du projet de PCAET

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TEPCV) introduit l'obligation pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Construit autour de 5 grands axes déclinés en 15 objectifs stratégiques et 36, le PCAET de Grand Cognac doit permettre au territoire de faire face au défi climatique en faisant émerger des solutions durables, cohérentes et innovantes en faveur du climat, de la qualité de l'air et d'une consommation énergétique plus efficace.

L'objet du présent rapport est l'approbation de ce PCAET.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 86 voix Pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Président,

Jérôme SOURISSEAU